

La société spécialisée dans l'occasion, TROC.COM (siège aux Angles) et son concurrent LE BON COIN sont en conflit. L'affaire porte sur des slogans publicitaires très proches. Et Troc.com accuse Le Bon Coin de s'être un peu trop inspiré de son slogan pour créer le sien. Le premier est : " les objets aussi ont droit de refaire leur vie" et le second est : " Tous les objets ont droit à une deuxième vie avec Le Bon Coin". La direction de Troc.com a réagi, en rappelant que les deux sociétés se connaissent et se sont jusqu'ici respectées. Il n'y aura cependant pas de poursuite en justice. www.troc.com / www.leboncoin.fr